

Missions de l'assistante sociale scolaire à l'attention des parents

jeudi 15 septembre 2016, par [webmaster2](#)

L'ASSISTANTE SOCIALE SCOLAIRE

Un conseil des problèmes de santé ou des répercussions sur la santé
Une réaction des enfants perturbée (angoisse, colère, etc...)
Un comportement non usuel
Une réaction que l'on ne s'attend pas à avoir
Une situation de problèmes financiers pour faire face à un problème

L'assistante sociale, dans un établissement scolaire, peut accompagner un élève dans et autour de son suivi dans et en lien avec ses parents et l'école afin de faciliter et renforcer son projet de vie.
 Elle a un rôle d'écoute, de conseil, de soutien, d'information et d'aide auprès des élèves et de leurs familles en lien avec le personnel de l'établissement et les partenaires extérieurs.
 L'assistante sociale peut également, en fonction de la situation, se rendre à votre domicile.
 Ses missions s'articulent autour de deux axes principaux : la prévention (problématiques, l'échec scolaire, le décrochage scolaire...) et la protection de l'enfance en danger ou susceptible de l'être.
 L'assistante sociale est soumise au secret professionnel, tout en travaillant avec les membres de l'équipe éducative de l'établissement. Elle agit ainsi, en toute confidentialité.
 L'assistante sociale peut conduire des actions collectives auprès des élèves et / ou de leurs parents dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (C.E.S.C.).
 Elle s'adresse à la communauté scolaire pour faire de l'école un lieu de vie, notamment en participant à la lutte contre toute forme de violence et à la prévention des conduites à risque.
En cas de besoin vous pouvez contacter Madame HÉROUD, tous les jours afin de convenir d'un rendez-vous.